LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

CONSEIL DE PARIS

Séance des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

Vœu relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Paris à Rachel Szor et Yuval Abraham et au soutien à la diffusion du documentaire NAZA

Rattaché à la délibération n° 2026 DGRI 37

Déposé par Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération 2026 DGRI 37 relative au renouvellement du bail et à l'attribution d'une aide en nature annuelle de 208 230 euros à la Maison des journalistes ;

Considérant que la Ville de Paris affirme de longue date son engagement en faveur de la liberté de la presse, de la liberté de création et de la protection des journalistes, artistes et cinéastes persécutés en raison de leur travail ;

Considérant que Paris est membre depuis 2011 du Réseau international des villes refuges ICORN, soutient la Maison des journalistes et attribue exceptionnellement sa citoyenneté d'honneur à des personnalités menacées pour leur engagement en faveur des droits humains et des libertés fondamentales ;

Considérant que Rachel Szor et Yuval Abraham sont deux journalistes et cinéastes israéliens, déjà coréalisateurs du documentaire No Other Land, consacré à la colonisation et à la destruction des villages palestiniens en Cisjordanie occupée, récompensé par l'Oscar du meilleur film documentaire en 2025 ;

Considérant que leur nouveau documentaire NAZA repose sur trois années d'enquête et sur les témoignages de vingt-quatre membres ou anciens membres de l'armée et des services de renseignement israéliens ;

Considérant que ce film documente les mécanismes administratifs, militaires, technologiques et algorithmiques ayant permis de programmer des bombardements à Gaza tout en anticipant la mort d'un nombre parfois très élevé de civils ;

Considérant que le titre NAZA reprend un acronyme utilisé par les services israéliens pour désigner les « dommages collatéraux », c'est-à-dire le nombre de victimes civiles considéré comme acceptable lors de la préparation d'une frappe ;

Considérant que cette œuvre constitue un document essentiel pour la recherche de la vérité et de la justice, mais également pour la constitution de la mémoire historique des destructions, des massacres et de la déshumanisation infligés à la population palestinienne de Gaza ;

Considérant que filmer, recueillir les témoignages, conserver les preuves et rendre visibles les mécanismes de décision ne relève pas de la trahison, mais de la responsabilité des journalistes, des artistes et des citoyens face à l'histoire ;

Considérant que NAZA a reçu le Prix spécial du jury de la 83e Mostra de Venise après une ovation de vingt-cinq minutes, présentée comme la plus longue de l'histoire récente du festival, consacrant la force cinématographique du film et la portée internationale de son enquête ;

Considérant que le gouvernement de Benjamin Netanyahu a répondu par une campagne politique contre ses auteurs ;

Considérant que le ministre israélien de la Culture a demandé que Rachel Szor et Yuval Abraham soient déchus de leur nationalité, que des responsables gouvernementaux les ont accusés de trahison et que l'armée israélienne a annoncé examiner d'éventuelles poursuites contre les personnes ayant participé au film ;

Considérant que Benjamin Netanyahu a explicitement cité NAZA en annonçant son intention de faire adopter des lois permettant de retirer la nationalité israélienne aux personnes accusées de « salir » l'image des soldats israéliens ;

Considérant que Rachel Szor et Yuval Abraham font l'objet de menaces de mort et d'appels à la violence et à la destruction de leur domicile ;

Considérant que des militants d'extrême droite se sont rassemblés plusieurs soirs devant le domicile des parents de Rachel Szor en réclamant la « peine de mort pour les traîtres », tandis que la famille de Yuval Abraham a également été recherchée, menacée et contrainte de quitter son domicile ;

Considérant que ces menaces contre des journalistes et cinéastes, mais aussi contre leurs familles, constituent une atteinte directe à la liberté d'informer, à la liberté de création et au droit des peuples à connaître la vérité ;

Considérant que la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris constitue un acte de reconnaissance, de solidarité et de protection politique envers celles et ceux qui défendent les droits humains au péril de leur sécurité ;

Sur proposition de Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris condamne publiquement les menaces, les intimidations et les mesures de rétorsion visant Rachel Szor, Yuval Abraham, leurs proches et les journalistes ayant contribué à leur enquête ;

- le Maire de Paris soumette au prochain Conseil de Paris une délibération attribuant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Rachel Szor et Yuval Abraham ;

- la Ville de Paris invite officiellement les deux réalisateurs à Paris et organise à l'Hôtel de Ville une projection publique de NAZA, suivie d'une rencontre avec les réalisateurs, des journalistes, des cinéastes, des juristes et des organisations de défense des droits humains ;

- la Ville organise, en lien avec les mairies d'arrondissement et après obtention des droits nécessaires, au moins une projection publique du documentaire dans chacun des vingt arrondissements ;

- la Mission Cinéma de la Ville de Paris soutienne activement la diffusion de NAZA dans les salles parisiennes, particulièrement dans les cinémas indépendants et d'art et d'essai, par la mise en relation avec les exploitants, la communication municipale et l'organisation de projections-débats ;

- le Forum des images organise une carte blanche consacrée à Rachel Szor et Yuval Abraham, comprenant notamment NAZA et No Other Land, dans le cadre d'un cycle consacré au cinéma documentaire comme outil de preuve, de mémoire et de justice ;

- la Ville propose aux réalisateurs et à leurs proches, s'ils en expriment le besoin, un dispositif temporaire d'accueil et de protection à Paris, en lien avec ICORN, la Maison des journalistes et les organisations compétentes ;

- NAZA intègre, dès que les droits le permettront, les collections consultables de la Bibliothèque du cinéma François-Truffaut et du Forum des images afin d'en assurer la conservation et la transmission.